

AMNESTY INTERNATIONAL
Index AI: NWS 11/68/95 - ÉFAI -

NOUVELLES HEBDOMADAIRES
Informations à l'attention du public

31 mars 1995

NATIONS UNIES.

La réunion de la Commission de la condition de la femme risque de se conclure par de vaines paroles

Index AI: IOR 41/WU 04594

Pour diffusion immédiate

New York -- Les gouvernements réunis à huis clos pour fixer l'ordre du jour des débats de la quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes risquent d'aboutir à une conclusion sans substance, dans laquelle les droits fondamentaux de la femme ne seront pas clairement énoncés.

Au cours des derniers jours de la réunion, Amnesty International a déclaré qu'il était fort possible que le document final, appelé "Plate-forme d'action", soit en fait le résultat de négociations informelles. Elle craint que ce texte ne passe sous silence les violations des droits fondamentaux des femmes perpétrées par les gouvernements. L'Organisation redoute également que l'énoncé des droits élémentaires des femmes ne reprenne pas les termes adoptés lors de forums internationaux antérieurs.

Amnesty International estime qu'il incombe à tous les gouvernements participant aux travaux de la Commission de veiller à ce que la Plate-forme d'action soit un document qui apporte des améliorations réelles et visibles à la condition des femmes dans le monde entier.

L'Organisation considère que la situation des femmes pourra réellement être améliorée si la Commission adopte un document, rédigé en termes vigoureux, exhortant les gouvernements à :

- mettre rapidement en œuvre les normes existantes en matière de droits de l'homme et qui visent à l'amélioration de la condition des femmes ;
- réaffirmer l'universalité et l'indivisibilité des droits fondamentaux des femmes et,
- réaffirmer le rôle des militantes en garantissant aux organisations non gouvernementales (ONG) le libre accès à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Négociations à huis clos

Les représentants gouvernementaux sont en train de négocier le texte de la Plate-forme d'action à huis clos, en excluant la participation des ONG. Certains signes montrent que le document final traitera la question des droits fondamentaux des femmes de manière sommaire. La Plate-forme d'action prévoit trois chapitres : violences à l'encontre des femmes, conflits armés et droits fondamentaux.

« Si les gouvernements reconnaissent vraiment le rôle joué par les militantes en matière de promotion et de défense des droits fondamentaux, ils devraient faire en sorte que les ONG puissent participer aux travaux préparatoires qui ont actuellement lieu à New York », a déclaré l'Organisation.

Amnesty International a ajouté que les ONG devraient également être autorisées à participer à la Conférence de Beijing.

Silence des gouvernements sur les violations perpétrées par leurs agents

Nombre de gouvernements se montrent peu disposés à reconnaître leur part de responsabilité dans les violations commises à l'encontre des femmes par leurs propres forces de sécurité, leur police, leur armée, ainsi que d'autres agents agissant pour leur compte.

« Bien que les violences dont sont victimes les femmes au sein de la société et de la famille fassent l'objet de vastes débats, les gouvernements semblent ne pas vouloir condamner purement et simplement ces actes, ni déclarer formellement que de telles violations de la part d'agents de l'État ne seront pas tolérées, a déclaré Amnesty International, qui a ajouté : Par leur silence, les gouvernements laissent entendre à l'ensemble de la société qu'ils fermeront les yeux sur les violences infligées aux femmes. »

Un texte sans grande envergure

« Suite aux pressions exercées par une poignée de gouvernements, le texte final de la réunion risque de se réduire au plus petit commun dénominateur sur lequel les gouvernements seront parvenus à s'entendre. Cela signifie que les garanties existantes en matière de droits fondamentaux des femmes ne seront même pas réaffirmées par cette Plate-forme d'action », a déploré Amnesty International.

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme de 1993 a affirmé que les droits fondamentaux des femmes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne, et que les gouvernements et les Nations unies devraient considérer comme une priorité la pleine jouissance de tous ces droits par les femmes. Cependant, les difficultés rencontrées pour parvenir à un accord sur le texte de la Plate-forme d'action montrent que les gouvernements risquent de ne pas respecter cette priorité.

« L'adoption de cette Plate-forme d'action devrait être l'occasion pour les gouvernements de s'engager à respecter les normes internationales relatives aux droits fondamentaux, normes qu'ils ont eux-mêmes formulées et admises comme étant le fondement de leur conduite, lors d'autres forums organisés par les Nations unies », a rappelé Amnesty

International.

Le 16 mars dernier, le président de la Commission a lu une déclaration dans laquelle la Commission exprimait sa profonde préoccupation face à l'exécution de Flor Contemplación, une employée philippine qui a été pendue pour meurtre à Singapour. Amnesty International avait précédemment exprimé de sérieux doutes quant à l'équité de son procès et fait part de son inquiétude face à l'éventualité de son exécution.

L'Organisation craint que, malgré ces graves sujets de préoccupation, la Plate-forme d'action en cours de rédaction ne contribue guère à permettre à des femmes comme Flor Contemplación d'exercer leurs droits civils, économiques, politiques ou sociaux l